

Rassemblons
nos

Énergies!

PLAN ÉCO-ÉNERGIE BRETAGNE

Le territoire du pays de Saint-Brieuc se dote d'une Agence Locale de l'Énergie



Dossier de présentation
Juin 2010



Contact : 02 96 52 15 70 - ✉ : ale.stbrieuc@gmail.com

Suivre les consommations énergétiques des bâtiments publics, et préconiser aux collectivités des travaux d'améliorations... Conseiller les particuliers pour leurs projets de construction, ou de rénovation... Coordonner le déploiement de l'opération Vir'Volt pour maîtriser la demande d'électricité... Animer les politiques locales de l'énergie élaborées par les collectivités... Accompagner les bailleurs sociaux, les associations, ou les entreprises dans leurs démarches d'économies d'énergie...

Voilà autant de missions qui, demain, pourront être confiées à une structure spécialisée. **Sous l'impulsion de ses élus locaux**, et avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bretagne, le territoire du Pays de Saint-Brieuc a en effet décidé de se doter d'une Agence Locale de l'Energie. Cette structure, sous **statut associatif**, se veut être l'outil du territoire pour **sensibiliser, conseiller et accompagner les acteurs locaux** en matière de maîtrise de l'énergie.



Deux missions « de base » seront confiées à l'Agence : le **conseil aux particuliers**, au travers de l'ESPACE INFO→ENERGIE ; et le **conseil aux collectivités**, via le service de CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE. Une troisième mission, plus transversale, consistera à **animer les politiques territoriales de l'énergie et du climat** des collectivités adhérentes.

L'inauguration officielle de l'Agence aura lieu cet automne, avec une Assemblée Générale prévue le lundi 18 octobre 2010. Mais afin de garantir son engagement **au service du territoire et de ses acteurs**, l'Agence se veut **ouverte à la société civile**...

Dans cette perspective, les particuliers, les associations et les entreprises intéressés sont invitées à y adhérer pour en être des relais sur le terrain, pour se constituer force de proposition, ou pour travailler d'éventuels partenariats.

AGENCE DE L'ENERGIE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

7, place de la Liberté - 22000 Saint-Brieuc

Tel : 02 96 52 15 70 - Fax : 02 96 33 35 95

✉ : ale.stbrieuc@gmail.com

Statut : l'Agence Locale de l'Énergie est créée sous statut associatif (loi 1901).

Objet : favoriser et entreprendre, sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc, des opérations visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des ressources énergétiques locales renouvelables

Objectifs :

- Informer le grand public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- Conseiller les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine
- Accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie
- Animer et mettre en œuvre les politiques territoriales de l'énergie et du climat

Missions :

1. Informer le grand public : l'Espace Info → Énergie

- Un service public gratuit et objectif d'information de proximité sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- Des conseils objectifs et personnalisés pour les projets de construction ou de rénovation
- Des actions de sensibilisation du grand public

2. Conseiller les collectivités : le Conseil en Énergie Partagé

- Réaliser un bilan énergétique de l'ensemble du patrimoine communal
- Assurer un suivi énergétique personnalisé
- Accompagner la commune dans ses projets de construction ou d'intervention sur l'existant
- Animer des actions de formation et de sensibilisation, favoriser les échanges de bonnes pratiques

3. Animer et mettre en œuvre les politiques territoriales de l'énergie :

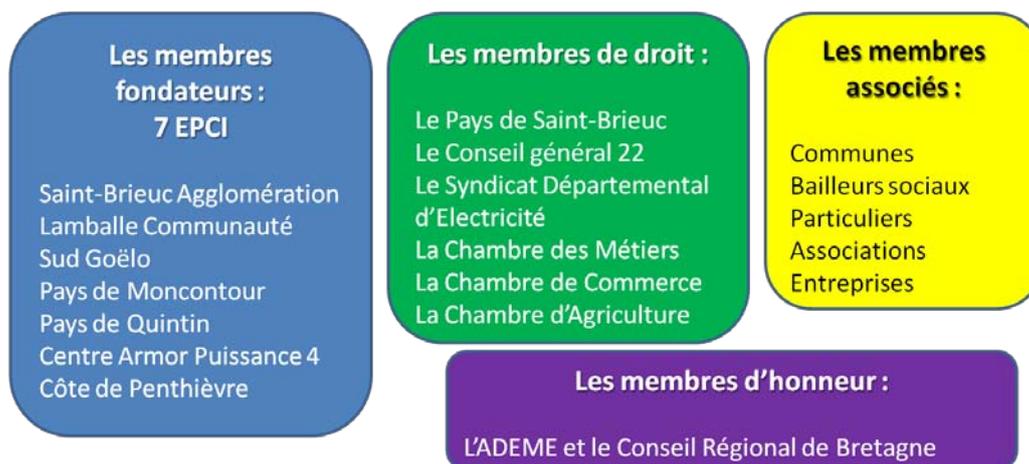
- Apporter aux collectivités l'ingénierie nécessaire pour conduire les réflexions, élaborer les politiques énergétiques et concevoir les actions associées
- Apporter aux collectivités l'appui technique nécessaire pour gérer et mettre en œuvre les politiques décidées en matière de maîtrise de l'énergie

4. Accompagner les membres associés dans leur démarche de maîtrise de l'énergie :

- Rédiger des cahiers des charges techniques, suivre une démarche d'audit énergétique...
- Sensibiliser aux éco-gestes ou former les collaborateurs d'une entreprise...

Gouvernance :

Les membres de l'association peuvent être des collectivités, des particuliers, des associations, des entreprises. Ils sont répartis en quatre collèges :



Chaque collège désigne des représentants au sein du Conseil d'Administration, composé de 23 sièges :

- les membres fondateurs : 10 sièges (4 pour Saint-Brieuc Agglomération, 1 pour chacune des autres communautés de communes)
- les membres de droit : 3 représentants, ayant chacun 1 siège
- les membres associés : 10 représentants ayant chacun 1 siège (dont un obligatoirement occupé par un des 2 bailleurs sociaux publics)

En attendant l'adhésion des représentants de la société civile, un Conseil d'Administration provisoire a été mis en place par les membres fondateurs de la structure. Il est composé de :

Michel	LESAGE	Président	Président de Saint-Brieuc Agglomération
Roger	ROUILLE	1 ^{er} Vice-Président	V-P de Lamballe Communauté, V-P du Pays de Saint-Brieuc
Joël	LE BORGNE	2 ^e Vice-Président	V-P de Saint-Brieuc Agglomération
Gilles	CHAPERON	Trésorier	Conseiller de la Communauté de Communes de Moncontour ; Conseiller municipal de Quessoy
Emmanuel	FAUCILLON	Secrétaire	Conseiller communautaire de Centre Armor Puissance 4, Conseiller municipal de Ploeuc-sur-Lié
Alain	CROCHET		Conseiller communautaire de Saint-Brieuc Agglomération, Conseiller municipal de Saint-Brieuc
William	ABBEST		Conseiller communautaire de Sud-Goëlo, Adjoint au Maire de Saint-Quay-Portrieux
Pierre	PELAN		Conseiller communautaire de la Côte de Penthièvre, Conseiller municipal d'Erquy
Gilbert	LE ROUX		Conseiller communautaire de Saint-Brieuc Agglomération, conseiller municipal de Plérin
Jean-Pierre	LE QUILLEUC		Conseiller communautaire de Quintin Communauté, conseiller municipal de Saint-Bihy

Ressources humaines :

A horizon 2011, l'ALE pourrait accueillir 8 personnes (7,5 ETP) :

- Politiques territoriales, et gestion de la structure : 1 poste
- Espace Info → Énergie, animation, conseil : 2 postes
- Conseil en Énergie Partagé : 4 postes *à terme*
 - o 2 pour les communes de Saint-Brieuc Agglomération
 - o 2 pour les communes hors-agglomération
- Secrétariat – comptabilité : 0,5 poste

Une montée en puissance se fera progressivement pendant 1 an.

Il est envisagé de placer l'Agence au plus près du centre-ville de Saint-Brieuc, dans des locaux visibles et accessibles du grand public. Plusieurs pistes sont à l'étude... En attendant, l'Agence siègera dans les anciens locaux de Progener, 7 place de la Liberté (quartier Gouedic).

Adhérez à l'Agence !

Particuliers, associations et entreprises du territoire, investis d'une démarche éco-citoyenne et intéressés par la thématique de la maîtrise de l'énergie, vous êtes invités à adhérer à l'Agence Locale de l'Énergie...

L'adhésion vous permet de siéger à l'Assemblée Générale (un siège par personne physique ou morale, au sein du collège des membres associés), et de bénéficier de certains services de l'Agence (prêt de documentation ou de revues spécialisées à partir du centre de ressources, accompagnement de votre démarche de maîtrise de l'énergie...).

Vous pouvez également être élu au Conseil d'Administration de l'association, où 10 sièges sont réservés aux représentants de la société civile.

Tarifs d'adhésion 2010 (fixés par le CA du 21/06/2010) :

Particuliers : 10 €

Associations : 50 €

Entreprises : à partir de 50 €, en fonction du nombre de salariés et de l'activité

Fournisseurs d'énergie, banques : 1000 €

AGENCE DE L'ÉNERGIE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

7, place de la Liberté - 22000 Saint-Brieuc

Tel : 02 96 52 15 70 - Fax : 02 96 33 35 95

✉ : ale.stbrieuc@gmail.com